

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BRANTÔME EN PERIGORD du 14 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice :	31
Présents :	23
Votants :	28

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à dix-neuf heures, en application du III de l'article 19 de la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 n°2020-290 du 23 mars 2020, des lois du 14 novembre 2020 et 16 février 2021 la prorogeant, de la loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de sortie de crise et de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord, en la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord, après convocation légale, sous la présidence de Madame RATINAUD Monique, Maire en exercice.

Date de convocation : 08 septembre 2021

Etaient présents : RATINAUD Monique, ARLOT Yves, BENHAMOU Jean, BESSIERE Michel, CHOLET Nathalie, CLAUZET Anne-Marie, DAUBIGNEY Pascal, DISTINGUIN Malaurie, DUC Sébastien, DUVERNEUIL Corinne, FEILLANT Andréa, FUHRY Dominique, GAUDOU Séverine, HOSPITALIER Myriam, JEAN Thierry, JERVAISE Marie-Christine, LAGARDE Guy-José, LAVAUD Virginie, MARTINOT Claude, MARTY Patricia, MAZOUAUD Pascal, PICARD Nicolas, SCIPION Christian

Étaient absents : BALOUT Sylvianne, BEYLOT-LACHIEZE Pauline, DAVID Jean-François, DOUSSEAU Frédéric, LAGARDE Jean-Jacques, MARCHADIER Chantal, THORNE Fabienne, VILHES Frédéric.

Pouvoir : VILHES Frédéric a donné pouvoir à GAUDOU Séverine ;
THORNE Fabienne a donné pouvoir à CLAUZET Anne-Marie ;
BALOUT Sylvianne a donné pouvoir à LAGARDE Guy-José ;
LACHIEZE Pauline a donné pouvoir à JEAN Thierry ;
MARCHADIER Chantal a donné pouvoir à FUHRY Dominique.

Madame Marie-Christine JERVAISE a été désignée secrétaire de séance en vertu de l'article 2121-15 du CGCT.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2021.

2. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel de ville place du champ de foire ;
3. Appel à projet pour le déploiement des micro-foies en Nouvelle Aquitaine et Adhésion au réseau micro-foie ;
4. Questions complémentaires ;

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2021

Aucune observation n'est formulée. Madame Corine DUVERNEUIL, absente lors de cette séance s'abstient. Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021 est adopté à l'unanimité par les autres membres de l'assemblée.

2. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel de ville et l'aménagement de ses abords place du champ de foire

Monsieur Alban TINELLI architecte auprès de l'ATD 24 et en charge du dossier dans le cadre de la mission d'assistance technique au choix de maîtrise d'ouvrage présente à l'assemblée l'analyse des offres des 4 candidats sélectionnés pour concourir lors de la 2^{ème} phase de consultation et qui ont été auditionnés par la commission.

Il s'agit du Cabinet B.I.P, Dauphins Architecture, Comin-Campgulhem, Schurdi-Levraud

Cabinet BIP a travaillé 3 scénarios : 1) intégration de l'ancienne trésorerie dans le projet (non préconisé) 2) un scénario central avec ambiances différenciées avant/arrière et 3) un scénario ouest qui permet de conserver la typologie de la place. Le cabinet a pris en compte l'évolutivité (structure adaptée). Les façades sont prévues en pierre/bois et verre avec un toit terrasse végétalisé accessible ou une couverture en tuiles si axe Nord/Sud. Un cheminement piéton longeant la rue Lunaud est imaginé. Parvis sur l'avenue et entrée marquée pour le scénario central. Le projet offre une création de vues et perspectives traversantes lumineuses avec une possibilité d'utilisation indépendante de la salle du conseil. Le bâtiment imaginé est relativement discret (implantation reculée par rapport à l'avenue), architecture se voulant intégrée mais contemporaine. La technicité employée permet une perméabilisation des sols (terre-pierre). Utilisation de matériaux et savoir-faire locaux, inertie et matériaux biosourcés employés. Le confort d'usage est pris en compte ainsi que la gestion acoustique intégrée. Le cabinet prévoit un diagnostic ressources/déchets. Qualité environnementale intégrée. Plusieurs solutions de chauffage seront étudiées. Un rafraîchissement actif sera étudié mais a priori pas nécessaire (free-cooling). Bâtiment R+1 pour économiser surface et rentabiliser d'éventuelles fondations spéciales. Le projet placé en mitoyenneté avec le fonds voisin est potentiellement susceptible de générer des problèmes de voisinage. Le scénario central supprime une grande partie du stationnement. Les implantations proposées n'offrent pas de bouclage du parking notamment pour le scénario central.

Dauphins architecture a travaillé un projet offrant des ambiances avant/arrière différenciées, un parvis sur l'avenue et une entrée marquée. Transparence voire perméabilité de l'entrée depuis l'avenue est imaginée (ouverture sur le jardin – articulation avenue/place). Locaux

accueillant du public en Rez de chaussé ; Bureaux à l'étage. Cheminement facilitant le parcours urbain apaisé. Le candidat émet l'idée de reconversion de la trésorerie en lieu de restauration liée au Berges de la Dronne. Prise en compte de l'évolutivité (création possible de bureaux en mezzanines au R+1). Confort des occupants placé en préoccupation principale. Possibilité d'utilisation de la salle du conseil indépendante/rangement accolé. Volonté de réinterpréter l'architecture locale (matériaux, détails...). Le projet propose un bâtiment relativement discret (implantation reculée/avenue, architecture se voulant intégrée mais contemporaine). La technicité employée permet une prise en compte poussée du développement durable et une limitation des surfaces perméables. L'aménagement paysager (jardin intégré à l'opération) participe aux qualités thermiques des façades. Utilisation de matériaux locaux et à faible bilan carbone. Gestion aérienne des espaces publics. Emploi de pierres, chaux, terre pour l'inertie + isolant biosourcé. Conception bioclimatique (confort d'été, apports gratuits, free-cooling), confort hygrothermique. Chauffage par chaudière bois granulés + silo + radiateurs fonte réemploi. Recours à la préfabrication pour accélérer la mise en œuvre. Proposition d'ateliers d'échanges avec les utilisateurs et riverains pour imaginer ensemble certains aspects. Le projet supprime une grande partie du stationnement.

Comin-Campguilhem : Les plans proposés sont organisés autour d'un atrium central (optimisé, générant des espaces conviviaux). Service aux publics au RDC, accès facile. Le projet assure une maîtrise acoustique. Modularité permise par trame constructive et accessibilité des réseaux. Emploi de matériaux sains (isolants biosourcés) ; inertie prise en compte (utilisation de béton, sol linoléum naturel). Le projet ainsi que son implantation permet de conserver un maximum de stationnement existant en l'absence d'aménagement des abords. Volonté de trancher avec l'architecture locale pour affirmer le nouvel équipement. Le projet imagine un bâtiment en position éminente (implantation à ras de l'avenue et une architecture cubique en rupture). La technicité employée prévoit une préfabrication pour accélérer la mise en œuvre, une conception bioclimatique (inertie, confort d'été, free-cooling). 3 Solutions de chauffage seront étudiées (PAC, gaz et bois granulés). Proposition de mise en place de panneaux photovoltaïques pour BEPOS. Ciblage type HQE. Prise en compte du coût de fonctionnement du bâtiment. Difficulté d'extension à l'avenir. Répartition des pièces intérieures à retravailler. Propose un aménagement minimal du parvis autour du bâtiment sans prise en compte du devenir de la place. Propose de recréer des vestiges archéologiques comme point d'animation de l'espace public autour.

Schurdi-Levraud a mené une étude approfondie des scénarios de réutilisation de la trésorerie, concluant à une infaisabilité. Le projet met en valeur le hall et la salle du conseil municipal. Il propose une division entre l'espace public et les bureaux avec un espace couvert mais ouvert intercalé (possibilité de regrouper éléments et disposer d'une halle d'un côté ou de l'autre). La création d'une agora, lieu de rassemblement local et politique est imaginée ainsi qu'une réserve pour une extension éventuelle. L'évolutivité est prise en compte par transformation de locaux type archives en bureaux. Succession de toitures en tuiles vernissées (faîtage Nord/Sud pour intégration) volumétrie sobre et épurée. Implantation des locaux en fonction du volume sonore généré. Parti urbain et architectural fort. L'impact de l'espace est maîtrisé. La technicité employée prévoit l'utilisation du pisé préfabriqué (sur chantier avec participation éventuelle des habitants). Conception bioclimatique. Proposition de curage de la trésorerie pour réemploi des éléments récupérables (menuiseries intérieures, mobilier...) Construction en milieu urbain : limitation des nuisances recherchée par préfabrication maximum. Mairie difficilement indentifiable depuis l'axe principal. Disposition parallèle des unités pas pratique

L'exposé achevé Madame le Maire invite les membres de l'assemblée à poser leurs questions et s'exprimer.

Monsieur DAUBIGNEY demande si une ébauche de sourcing a été lancée. La réponse est non. La laine et le chanvre sont présents sur le secteur. Pas de problème de mise en œuvre mais cela dépendra de l'entreprise retenue. Existe sur le territoire.

Il est précisé que les honoraires représentent 35 % de la note finale. Ce n'est donc pas le critère le plus important même si le cabinet Comin est à 8% et le cabinet Dauphin à 14 %.

Monsieur Martinot indique qu'il a suivi le chantier du pôle enfance jeunesse de la communauté de communes dont le cabinet COMIN-CAMPGUILHEM a assuré la maîtrise d'œuvre. Le chantier s'est déroulé sans problème. Le Bâtiment semble offrir les garanties attendues.

Monsieur BENHAMOU précise que la commission a éliminé à l'unanimité le projet Schurdi-Levraud qui prévoyait une verrière (dont le coût d'entretien est à prendre en compte). Le bâtiment imaginé n'offrait aucune fonctionnalité puisque divisé en 2 bâtiments distincts, les services étant alors obligés de sortir pour se rejoindre. L'agora évoquée n'en est pas une de par sa petite surface (environ 30 m²). Les auditions ont été fondamentales pour déterminer le choix.

Au cours de celles-ci le cabinet BIP n'est pas sorti de sa réserve. Le problème évoqué résultant de la mitoyenneté du projet n'a pas fait évoluer la position de l'architecte. Le sens de circulation des véhicules n'a pas été étudié de manière judicieuse. L'équipe n'a pas été persuasive. Le bâtiment en hauteur donne sur le parc voisin, il n'offre donc pas de luminosité suffisante dans les bureaux situés à l'arrière. Les éventuels litiges pouvant être générés par la mitoyenneté sont trop importants et risqués (le projet pourrait alors être remis en question et de fait retardé). Monsieur BENHAMOU précise que la commission a voté à 5 voix pour Comin, 4 voix pour Dauphin et 1 Abstention. Toutefois elle a préféré laisser le choix final au conseil municipal.

Monsieur BESSIERE précise que le choix se fait entre un projet « moderne » différent de l'environnement et un projet qui rappelle ce dernier.

19 h 50 : Arrivé de Monsieur Yves Arlot.

Monsieur BESSIERE poursuit en précisant que COMIN affecte l'intégralité de l'enveloppe budgétaire au bâtiment. Dauphins s'est attardé sur la création d'un jardin qui emploie certes de l'espace mais le critère des parkings ne doit pas être un élément décisif. Il relève que l'équipe COMIN est restreinte alors que celle de DAUPHIN est plus étoffée. Puis de conclure : est-on prêt à présenter un bloc aux Brantômais (projet comin) ?

Monsieur DAUBIGNEY donne son avis sur le style de Comin qu'il associe à celui des années 80. Pour lui, le projet n'a rien de « moderne ». Il lui semble plus important d'avoir une équipe étoffée. Le projet de Comin n'est pas évolutif. L'implantation de Dauphin est pour lui plus cohérente. Quant à l'utilisation des matériaux biosourcés, il n'a pas l'impression que Comin puisse assurer. Il est plus rassuré avec le cabinet Dauphin.

Madame CLAUZET comprend les inquiétudes. Toutefois elle fait, comme Monsieur MARTINOT, référence au bâtiment du pôle enfance jeunesse dont le projet a été livré en bonne et due forme. Le bâtiment est en outre très lumineux et agréable.

Madame Distinguin ajoute que le projet n'était pas plus simple que celui du futur l'hôtel de ville.

Madame CLAUZET poursuit en indiquant qu'il ne faut pas se focaliser sur le fait que l'équipe est restreinte.

La pose de panneaux photovoltaïques dans le projet de Comin est évoqué avec le possible refus de l'architecte des bâtiments de France. Monsieur MARTINOT pense que dans la mesure où l'installation est prévue de manière « cachée » l'accord des ABF pourrait être obtenu. Quant à Dauphin on ne sait pas ce qu'il va proposer en la matière.

Madame HOSPITALIER trouve le projet Comin trop proche de la route et le parvis de Dauphin intéressant. Le jardin imaginé offre un espace accueillant et verdoyant.

Monsieur DAUBIGNEY remarque que Comin n'a cherché aucunement à créer un environnement autour de ce bâtiment.

Monsieur BENHAMOU précise que le cahier des charges n'en faisait pas la priorité.

Monsieur BESSIERE insiste sur le fait que toute l'enveloppe budgétaire a été utilisée sur le bâtiment par Comin.

Madame FURHY apporte des précisions quant au choix de l'implantation proposé par Comin. Ce dernier a pris l'alignement de la maison Fayet pour positionner l'arrière du bâtiment contrairement à Dauphin qui a également pris cet alignement mais pour positionner l'avant du bâtiment.

Madame Hospitalier demande si l'aménagement de l'entrée/sortie des écoles est prévu.

Madame le Maire précise que le sens de circulation de la rue Lunaud peut être revu. Des expériences en termes de lieux d'entrées/sorties des écoles sont actuellement à l'essai.

Madame Hospitalier pense qu'il conviendrait d'intégrer au projet les problématiques de stationnement lors des entrées/sorties des écoles ainsi que le sens de circulation.

Monsieur BENHAMOU précise que lors de la rédaction du cahier des charges il était difficile d'intégrer un aménagement extérieur. Le raisonnement doit être global avec la circulation.

Monsieur BESSIERE met en avant l'esprit du cheminement piéton intégré au projet Dauphin.

Monsieur BENHAMOU quant à lui n'est pas favorable au passage piéton au sein même de la mairie. L'accueil ne doit pas être un lieu où l'on passe. On n'entre pas dans la Mairie pour aller à la poste. Dauphin propose des murs en pisé. A voir ! ceux-ci ne doivent en aucun cas être des murs porteurs, mais seulement utilisés en décoration.

Monsieur JEAN pense que le projet DAUPHINS s'intégrerait mieux à l'environnement. L'accès à la place ne serait pas fermé.

Madame MARCHADIER n'est pas favorable à la construction du « bloc » en bord de route proposé par Comin. Elle pense aux personnes qui vont travailler dans les locaux. Elle émet des réserves quant aux possibles nuisances en provenance de la proche et forte circulation.

Madame GAUDOU demande s'il est possible de construire un bâtiment avec un étage à cet endroit par rapport aux riverains. Toutefois, elle ne souhaite pas le projet de Comin.

Madame le Maire précise que cela est autorisé à condition, bien entendu, de respecter quelques règles en la matière dont l'absence de vis-à-vis et le positionnement en retrait (3 ou 4 m selon la zone).

Madame GAUDOU termine en indiquant qu'elle n'est pour aucun projet. Elle aurait souhaité qu'une autre solution soit étudiée.

Madame CHOLET trouve que le projet DAUPHIN s'intègre dans le paysage. Pour avoir visité le pôle enfance jeunesse elle ne trouve pas le travail de Comin « extraordinaire ».

Madame DUVERNEUIL ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet. Elle indique ne pas avoir pris le temps de bien regarder les différents projets. Il lui est donc difficile de se positionner.

Madame JERVAISE ne trouve pas le projet COMIN déplaisant. Pour autant, elle ne l'imagine pas à Brantôme. Elle préfère donc DAUPHIN pour ce projet qui lui semble mieux s'intégrer au regard de l'abbaye.

Monsieur SCIPION remarque que la pose de panneaux photovoltaïques ne sera pas possible avec DAUPHIN et que le projet Comin impacte le moins la place.

Madame LAVAUD n'est emballée par aucun projet. Par défaut puisqu'il faut choisir elle serait plutôt pour le projet Dauphins. L'aménagement extérieur doit permettre d'arriver à positionner des places de stationnement. Le parking doit entrer dans le débat.

Monsieur DAUBIGNEY pense au contraire qu'il ne doit pas entrer dans le débat.

Madame FEILLANT est plutôt pour les projets de Dauphins et Bip ; pas pour celui de Comin au regard de l'architecture en opposition avec l'abbaye.

Monsieur MAZOUAUD se méfie toujours de moins disant (en l'occurrence Comin).

Madame MARTY attire l'attention sur le fait que Dauphins propose de la verdure manquante à la mairie actuelle et rappelle la venue verte. Le projet est en outre évolutif. La route offre la possibilité d'aménager des arrêts minutes.

Monsieur PICARD pense que le projet COMIN pourrait s'intégrer à l'environnement mais n'est malheureusement pas évolutif. L'aménagement intérieur en cube est intéressant. Le projet est bien pensé. Le projet BIP est également intéressant. Il n'est pas choquant d'arriver sur un bâtiment de la sorte du moment qu'il est bien pensé. Il trouve que tous les projets ont des plus et des moins. Il n'est pas catégorique.

Madame DISTINGUIN rappelle que la Mairie actuelle n'est pas visible et que le projet permettra, de fait, de donner la visibilité à l'hôtel de ville de la commune qui n'existe pas à ce jour.

Madame CLAUZET pense que Comin en retravaillant certains aspects de son projet (implantation, cheminement) pourrait arriver à donner satisfaction.

Quoi qu'il en soit elle pense que les Brantômois n'accepteront pas d'emblée un projet tel que celui-ci. Elle trouve que la disposition en carré offre de la fonctionnalité.

Madame DISTINGUIN précise qu'elle a découvert les projets en 3 fois.

Lors de la 1^{ère} commission son choix s'est porté sur Dauphin et BIP. A la suite de l'audition un revirement s'est produit car le cabinet BIP a raté son oral et n'a pas su se détacher de la mitoyenneté qu'il proposait et qui gênait pourtant la commission. Le cabinet DAUPHIN a fait une belle prestation. Puis Comin est entré dans la compétition. Sa présentation a été excellente. Il a défendu son projet et assumé ses choix. Pas de remise en cause de ces compétences pour avoir vu d'autres de ses projets. Tout peut se retravailler en mieux. C'est tout de même un bâtiment qui attirerait l'œil. Malgré tout elle est plus pour DAUPHINS. Mais, pas par choix personnel. Le projet Comin lui plaît, elle se met toutefois à la place des Brantômois.

Monsieur G-J LAGARDE est d'accord avec Madame DISTINGUIN Dauphin a une architecture qui correspond mieux à Brantôme. Mme Balout absente ce soir a fait part de ces mêmes remarques.

20 h 30 départ de Madame MARCHADIER qui donne pouvoir à Madame FUFHY.

Monsieur ARLLOT précise que l'ensemble « cube » sera plus bas que les maisons existantes contrairement à l'impression que donne la vue produite. Il ne voit pas ce qui pourrait gêner dans ce projet. Le bâtiment proposé, très lumineux, semble facile d'utilisation et ses coûts de fonctionnement, étudiés, sont restreints.

Madame FURHY eu égard aux Brantômois porte son choix sur le cabinet DAUPHINS.

Madame le Maire indique qu'elle aime le moderne et évoque la Pyramide du Louvre. Mais elle émet des réserves quant aux réactions que pourraient avoir Brantômois et riverains si le projet retenu venait à provoquer une fracture architecturale trop importante. Elle souhaiterait éviter d'éventuels recours. Pour cela elle fait le choix de la raison, à savoir Dauphins.

Madame DISTINGUIN indique que le choix de l'emplacement et le projet choisi devra être expliquée à la population en temps voulu.

Monsieur DUC précise qu'il n'apprécie pas le « cube » de Comin et préfère une architecture plus traditionnelle que les Brantômois accepteraient plus facilement.

Madame LAVAUD n'est pas certaine que le projet Comin reçoive un avis favorable des ABF.

Madame HOSPITALIER trouve que l'emplacement du champ de foire qui pouvait apparaître comme discutable au départ est finalement idéal. Le cœur de ville s'est peu à peu déplacé avec le développement des constructions sur cette partie de la commune. La mairie sera mieux centrée pour rassembler les services administratifs (mairie, poste, écoles, gendarmeries, cms...).

Madame LAVAUD est du même avis. Les habitants pourront se garer plus facilement pour aller à la mairie. Chose qui n'est actuellement pas possible.

Madame le Maire indique qu'en 1989 l'architecte Alain De la Ville avait évoqué cet emplacement comme idéal pour implanter l'hôtel de ville. En outre, cette place très arborée n'offre qu'une perspective sur le bâtiment de la poste et de la perception qui n'est pas d'une qualité exceptionnelle.

Il convient maintenant de passer au délibéré :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que pour mener à bien le projet de construction de l'hôtel de ville et l'aménagement de ses abords place du champ de foire, une consultation relative à la maîtrise d'œuvre a été lancée selon un marché public à procédure adaptée en la forme restreinte conformément au code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Selon l'avis et classement de la commission MAPA réunie le 29 juin 2021, quatre candidats ont été admis à présenter leur offre lors de la 2^{ème} phase de consultation :

- B.I.P
- Dauphins architecture
- Comin-Campguilhem
- Schrudi-Levraud architecture

Le 06 septembre 2021, la commission a étudié les offres et auditionné les quatre candidats.

A l'issue de la procédure et au vu des critères de d'attribution des offres, le jury a proposé le classement suivant :

- 1/2 : Dauphins architectures et Comin-Campguilhem (les candidats n'ont pu être départagés)
- 3 : BIP
- 4 : Schurdi-Levraud Architecture

Une présentation détaillée de l'analyse des offres est faite à l'assemblée. Après que chacun se soit exprimé,

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder au vote qui se déroule à main levée :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Brantôme en Périgord avec

1 abstention : Corinne DUVERNEUIL

6 voix pour le cabinet Comin-Campguilhem : Claude MARTINOT, Yves ARLOT, Anne-Marie CLAUZET, Fabienne THORNE (pouvoir à Anne-Marie CLAUZET), Jean BENHAMOU, Christian SCIPION ;

21 voix pour le cabinet DAUPHINS ARCHITECTURES : Monique RATINAUD, Guy-José LAGARDE ; Sylvianne BALOUT (pouvoir à G-J LAGARDE), Thierry JEAN, Pauline BEYLOT-LACHEIZE (pouvoir à Thierry JEAN), Pascal DAUBIGNEY, Dominique FURHY,

Chantal MARCHARDIER (pouvoir à Dominique FURHY), Séverine GAUDOU, Frédéric VILHES (pouvoir à Séverine GAUDOU), Nathalie CHOLET, Michel BESSIERE, Marie-Christine JERVAISE, Myriam HOSPITALIER, Sébastien DUC, Virginie LAVAUD, Andréa FEILLANT, Pascal MAZOUAUD, Patricia MARTY, Nicolas PICARD, Malaurie DISTINGUIN.

0 voix pour le cabinet BIP ;

0 voix pour le cabinet SHURDI-LEVRAUD :

- **Valide le classement définitif des candidats comme suit :**

- 1 : Dauphins Architectures
- 2 : Comin-Campguilhem
- 3 : B.I.P
- 4 : Schurdi-Levraud

- **Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction de l'hôtel de ville place du champ de foire au cabinet d'architecture DAUPHINS ARCHITECTURE pour un montant provisoire de 169 000 € HT soit 202 800 € TTC comprenant les missions de base et les missions complémentaires (EXE : exploitation et de maintenance et OPC : mission ordonnancement et pilotage du chantier) soit un taux de rémunération global de 14,1 % ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer Le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction de l'hôtel de ville avec le cabinet Dauphin-Architecture ;
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter toutes les autorisations et à signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet dont notamment le permis de construire ;
- **Autorise** Madame le Maire à lancer les consultations pour les marchés de travaux et pour les différents services liés à la réalisation de l'opération de construction (étude de sols, missions SPS...) ;

Le choix de l'architecte étant validé, Madame le Maire invite l'assemblée à constituer un comité de pilotage qui travaillera sur l'orientation du projet avec l'architecte.

Madame le Maire, Monsieur BENHAMOU, Monsieur BESSIERE, Monsieur ARLOT, Monsieur MARTINOT et Madame DISTINGUIN formeront le copil Hôtel de ville.

Monsieur BENHAMOU rappelle que l'Avant-Projet Définitif doit être livré fin décembre en vue des demandes de financements. Une première réunion sera fixée avec l'architecte retenu dès la notification du marché. Les plans seront soumis aux agents pour avis sur la distribution intérieure. Il conviendra d'être vigilant quant aux délais de recours.

Monsieur BESSIERE demande s'il y a un risque de fouilles. Cela paraît peu probable à cet endroit.

Une étude de sol sera faite en priorité.

Madame DISTINGUIN estime que le visuel du bâtiment doit être revu.

Monsieur DUC demande au copil d'être vigilant aux matériaux qui seront utilisés.

Monsieur BENHAMOU estime que le copil doit se mettre d'accord avant de rencontrer l'architecte pour lui donner ses orientations et attentes, les points acceptables et ceux discutables.

3. Appel à projet pour le déploiement des micro-folies en Nouvelle Aquitaine & Adhésion au réseau micro-folie

Madame le Maire rappelle que la commune de Brantôme en Périgord est engagée dans une dynamique de revitalisation via le dispositif petites villes de demain. Dans ce cadre, elle a prévu d'implanter une Micro-Folie en cœur de ville (délibération 2021/05/75 du 25 mai dernier).

Ce projet, porté par le ministère de la culture et coordonné par l'Établissement Public de La Villette, vise à ce que la ville se tourne résolument vers l'avenir pour permettre un développement culturel de proximité ouvert à tous.

La Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique qui présente les collections de 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi pour l'accueillir et du projet conçu, plusieurs modules pourront compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle...

Les douze établissements fondateurs sont : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le Musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette.

Réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées nationaux et internationaux, la galerie d'art numérique de la Micro-Folie est une offre culturelle novatrice et inédite qui devient accessible à tous.

Pour développer le réseau des micro-folies en Nouvelle-Aquitaine, l'Etat lance un appel à projet pour 2021 et 2022 permettant d'apporter un soutien renforcé de l'Etat aux collectivités qui souhaitent créer une Micro-folie.

Pour constituer le dossier d'appel à projet il est nécessaire d'adhérer au réseau micro-folie.

À partir de la seconde année d'adhésion, le projet fera l'objet d'une contribution financière forfaitaire annuelle d'un montant de 1 000 € TTC au titre de l'animation du réseau Micro-Folie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Brantôme en Périgord,

- **Autorise** Madame le Maire à répondre à l'appel à projet déploiement des micro-folies en Nouvelle Aquitaine ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie.

4. Questions complémentaires

Madame Distinguin rappelle que la marche nordique programmée samedi 25 septembre

Animations et intégrer la commission travaux. Pas d'observation de l'assemblée.

Monsieur DAUBIGNEY fait état de la belle fréquentation estivale sur la commune.

Prochaine réunion du conseil municipal Mardi 28 septembre 2021.

La séance est levée à 21 h 15.



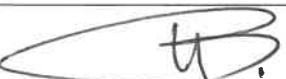
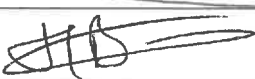




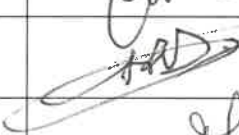


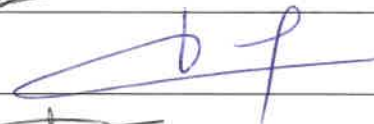

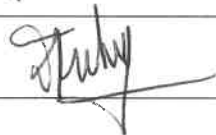
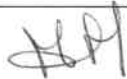



Le Maire,
Monique RATINAUD






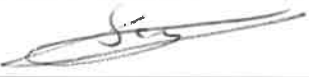
La secrétaire de séance,
Marie-Christine JERVAISE

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Marie-Christine Jervaise mentioned in the text above.

Commune de Brantôme en Périgord
 Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du
 14 septembre 2021

Noms – Prénoms	Emargements
ARLOT Yves	
BALOUT Sylviane	
BENHAMOU Jean-Pierre	
BESSIERE Michel	
BEYLOT-LACHIEZE Pauline	
CHOLET Nathalie	
CLAUZET Anne Marie	
DAUBIGNEY Pascal	
DAVID Jean-François	
DISTINGUIN Malaurie	
DOUSSEAU Frédéric	
DUC Sébastien	
DUVERNEUIL Corinne	
FEILLANT Andréa	
FUHRY Dominique	
GAUDOU Séverine	
HOSPITALIER Myriam	
JEAN Thierry	
JERVAISE Marie-Christine	
LAGARDE Guy-José	

Commune de Brantôme en Périgord
Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du
14 septembre 2021

LAGARDE Jean-Jacques	
LAVAUD Virginie	
MARCHADIER Chantal	
MARTINOT Claude	
MARTY Patricia	
MAZOUAUD Pascal	
PICARD Nicolas	
RATINAUD Monique	
SCIPION Christian	
THORNE Fabienne	
VILHES Frédéric	